



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 26 novembre 2021

COVID-19 | De nouvelles mesures de lutte contre la recrudescence de l'épidémie

Ce jeudi 25 novembre 2021, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé de nouvelles mesures prises pour lutter contre la recrudescence du Covid-19, en forte augmentation ces derniers jours.

À compter de samedi 27 novembre 2021, le rappel vaccinal sera ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19.

Par ailleurs, à partir du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection. Cette règle sera étendue à l'ensemble des Français âgés de plus de 18 ans à compter du 15 janvier 2022.

En ce qui concerne la durée de validité des tests PCR et antigéniques, elle sera réduite à 24 h dès le lundi 29 novembre 2021. Ainsi, seuls les tests datant de moins de 24 h seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Comme cela est déjà le cas en Haute-Saône depuis le 15 novembre dernier, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos, y compris ceux soumis au « pass sanitaire ». Pour mémoire, le port du masque est également obligatoire en extérieur dans les lieux suivants en Haute-Saône depuis le 15 novembre, y compris lorsqu'ils sont soumis à pass sanitaire :

- dans les marchés alimentaires réguliers, les marchés festifs comme les marchés de Noël, les ventes au déballage ;
- lors des rassemblements de personnes comme les manifestations revendicatives, sportives (pour les seuls spectateurs), spectacles et animations de rue, les fêtes foraines de moins de 30 attractions ou stands ;
- dans les files d'attente ;



**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

- sur le parvis des gares et aux arrêts de bus ;
- sur le parvis des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, aux heures d'entrée et de sortie ;
- sur le parvis des lieux de cultes, aux heures d'entrée et de sortie des offices et célébrations ;
- sur le parvis des établissements de santé et des établissements médico-sociaux.

Enfin, dans les écoles primaires, les classes ne seront plus fermées dès détection d'un cas de Covid-19. En effet, lorsqu'un élève sera positif dans une classe, tous les élèves de la classe devront se faire tester dans les 24 h : les élèves positifs devront s'isoler et les élèves négatifs pourront revenir en classe.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70